







**DATES LIMITES POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'ADMISSION  
OU FAIRE UN CHANGEMENT DE PROGRAMME (CHANGEMENT D'ORIENTATION)**

<b>Trimestre</b>	<b>Dates limites</b>	<b>Étudiants étrangers</b>
Été (Premier cycle et cycles supérieurs)	20 avril	1 <sup>er</sup> février
Automne (Premier cycle et cycles supérieurs)	20 août	1 <sup>er</sup> mai
Hiver (Premier cycle et cycles supérieurs)	20 décembre	1 <sup>er</sup> octobre
Programmes contingentés au premier cycle	1 <sup>er</sup> mars pour le trimestre d'automne	
Programmes contingentés aux cycles supérieurs	1 <sup>er</sup> février pour le trimestre d'automne	

**Note :** pour certains programmes, les dates limites d'admission peuvent différer de celles qui figurent dans le tableau ci-dessous.

**Pour tout renseignement concernant l'admission, n'hésitez pas à nous joindre :**

**Bureau registraire, Service de l'admission**

**Téléphone :** +1 819 376-5011 ou 1 800 365-0922 (numéro sans frais pour le Canada et les États-Unis)

**Télécopieur :** +1 819 376-5210

**Site Web :** [www.uqtr.ca](http://www.uqtr.ca)

**Courriel :** [crmultipleservice@uqtr.ca](mailto:crmultipleservice@uqtr.ca)

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES  
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS  
(L.R.C, c.A-2.1)**

**Renseignements nominatifs**

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (désignée ci-après *Loi sur l'accès*), l'Université vous informe que les renseignements nominatifs qu'elle vous demande de lui communiquer de même que ceux qu'elle consignera à votre dossier par la suite sont confidentiels et ne serviront qu'à la gestion de vos études et de votre statut par le personnel habilité à ce faire à des fins légitimes et reconnues.

Il est obligatoire de fournir les renseignements demandés à l'occasion de l'admission. Quiconque refuse de se conformer à cette exigence ne peut être admis à l'Université.

Votre droit d'accès aux renseignements nominatifs qui vous concernent est édicté aux articles 83 à 85 de la *Loi sur l'accès*. Votre droit de rectifier ces renseignements est édicté aux articles 89 à 93 de cette loi.

Liste des organismes ou des personnes à qui nous transmettrons des renseignements nominatifs vous concernant :

- La ou les associations étudiantes reconnues par l'Université pour la catégorie d'étudiants à laquelle vous appartenez;
- L'Association des diplômées et diplômés de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, à des fins du Service de placement;
- L'école ou le collège où vous avez complété vos études, à des fins statistiques;
- Une corporation ou un organisme professionnel, à des fins d'inscription à cette corporation ou à cet organisme;
- Un professeur, un chercheur, un organisme ou une entreprise, à des fins de recrutement de candidats pour des emplois ou de diffusion d'information non commerciale;
- Un professeur, un chercheur de l'Université ou un étudiant diplômé, à des fins spécifiques à sa recherche, à son programme d'enseignement ou à la poursuite de ses études;
- La fondation de l'UQTR.

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, les particuliers peuvent demander accès aux renseignements personnels à leur sujet qui sont détenus dans des banques d'information fédérales, y compris celles de Statistique Canada. Les étudiants qui ne désirent pas que les renseignements les concernant soient utilisés peuvent demander à Statistique Canada de retirer leurs renseignements personnels dans la base nationale de données.

**Remarque :** l'UQTR se réserve le droit de modifier, en tout temps et sans préavis, ses politiques, ses règlements, ses programmes d'études ainsi que les droits de scolarité et ses autres frais.

Note : contenu sujet à changement sans avis.

Dans le présent document, les formes employées pour désigner des personnes sont prises au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.